

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Du 30 septembre 2019 à 20h00 à la salle de projection du collège de l'Arnold Reymond.

Sujet : Préavis n° 05 – 2019 Arrêté d'imposition pour l'année 2020

-
- dans sa séance du 30 septembre 2019,
 - vu la loi sur les péréquations intercommunales (LPCI), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, état au 1^{er} janvier 2019,
 - vu le décret fixant pour les années 2011 à 2018 les modalités d'application de la Loi sur les Péréquations intercommunales (DLPIC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, état au 1^{er} janvier 2018,
 - vu la Loi sur les impôts Communaux (LCom) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1957, état au 1^{er} janvier 2018,
 - vu le préavis municipal n°05-2019 du 03 septembre 2019,
 - vu/ouï le rapport de la Commission des finances,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

1. l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 avec l'amendement de la Commission des finances fixant le taux à 66.5,

autorise

2. la Municipalité à soumettre ledit arrêté au département en charge des relations avec les communes pour approbation et publication dans la FAO (Feuille des Avis Officiels).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

Céline Dillner-Reichen



La Secrétaire

Caroline Genovese